



No de résolution

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité régionale de comté de Joliette tenue le mardi 11 septembre 2018 à 19 h 30 au lieu habituel des sessions, 632, rue De Lanaudière à Joliette, à laquelle étaient présents :

Monsieur Mario Lasalle, maire de Crabtree, Monsieur Roland Charest, maire de Saint-Pierre, Monsieur Alain Beaudry, maire de Joliette, Madame Agnès Derouin-Plourde, mairesse suppléante de Saint-Thomas, Monsieur Robert Bibeau, maire de Saint-Charles-Borromée, Monsieur François Desrochers, maire de Saint-Ambroise-de-Kildare, Madame Céline Geoffroy, mairesse de Notre-Dame-de-Lourdes, Madame Françoise Boudrias, mairesse de Sainte-Mélanie, Monsieur Jean-Guy Forget, maire suppléant de Notre-Dame-des-Prairies tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Bellemare, préfet et maire de Saint-Paul.

Étaient également présents Monsieur Denis Savard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC de Joliette ainsi que Monsieur Jacques Bussières.

150-09-2018

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Desrochers, appuyé par M. Mario Lasalle et unanimement résolu que la séance débute à 19 h 30.

151-09-2018

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Céline Geoffroy, appuyée par M. Roland Charest et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance ordinaire du 10 juillet 2018
4. Période de questions
5. Administration générale
  - 5.1 Approbation des déboursés et des comptes à payer
  - 5.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement pour accorder et fixer une rémunération au préfet, au préfet suppléant, aux conseillers, au président du comité d'agglomération et aux membres du comité administratif de la MRC de Joliette ainsi que pour établir les modalités de paiement
  - 5.3 Société d'Habitation du Québec – nomination de responsables
  - 5.4 Assurances collectives
  - 5.5 Protocole alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale
6. Aménagement
  - 6.1 Approbation par la MRC de Joliette de la conformité du règlement numéro 758-2018 modifiant le règlement numéro 390-1991 sur le zonage de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare
7. Transport
  - 7.1 Renouvellement du bail – service des transports
  - 7.2 Achat photocopieur – service des transports
8. Rapport(s), compte(s) rendu(s) et bilan(s) déposé(s)
  - 8.1 Dépôt des procès-verbaux des rencontres du 28 juin et du 26 juillet 2018 du comité administratif
9. Varia
10. Période de questions
11. Levée de la séance



No de résolution

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

152-09-2018

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018**

Il est proposé par M. Robert Bibeau, appuyé par Mme Céline Geoffroy et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2018 soit adopté avec la correction des points 5.9 et 5.10 par le retrait du nom du directeur général et secrétaire-trésorier.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux élus.

### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

153-09-2018

#### **5.1 APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Robert Bibeau, appuyé par Mme Céline Geoffroy et unanimement résolu d'autoriser les déboursés effectués au montant de 1 729 907,39 \$, tels que déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les salaires et les paiements en ligne.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante, au montant de 787 557,04 \$ et en autorise le paiement.

154-09-2018

#### **5.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT POUR ACCORDER ET FIXER UNE RÉMUNÉRATION AU PRÉFET, AU PRÉFET SUPPLÉANT, AUX CONSEILLERS, AU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'AGGLOMÉRATION ET AUX MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE JOLIETTE AINSI QUE POUR ÉTABLIR LES MODALITÉS DE PAIEMENT**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, M. François Desrochers donne avis de motion et présente un projet de règlement pour accorder et fixer une rémunération au préfet, au préfet suppléant, aux conseillers, au président du comité d'agglomération et aux membres du comité administratif de la MRC de Joliette ainsi que pour établir les modalités de paiement lequel règlement sera soumis à une séance subséquente pour adoption.

155-09-2018

#### **5.3 SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – NOMINATION DE RESPONSABLES**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette est mandataire des programmes de rénovation de la SHQ ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette doit désigner les personnes responsables auprès de la SHQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Céline Geoffroy, appuyée par M. François Desrochers et unanimement résolu :

- 1- De désigner et d'autoriser Mme Josée Plante, contrôleur aux finances pour agir à titre de *responsable de l'autorisation des demandes d'aide financière, de la délivrance des certificats d'admissibilité et des recommandations de paiements* pour les programmes de rénovation de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) dont la MRC de Joliette est mandataire ;
- 2- De désigner et d'autoriser les personnes suivantes :  
  
Responsable administratif : Josée Plante  
Responsable de la sécurité informatique : Maggie Vaillancourt
- 3- De transmettre copie de la présente résolution à la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et à la firme Adaptech.

156-09-2018

#### **5.4 ASSURANCES COLLECTIVES**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances collectives vient à échéance le 31 décembre 2018 ;



No de résolution

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Joliette s'est jointe à un regroupement de l'Union des Municipalités du Québec pour lancer un appel d'offres en assurances collectives au printemps 2018 ;
- CONSIDÉRANT QUE les résultats de soumission remportée par SSQ Groupe financier sont plus avantageux que les taux prévus avec l'assureur actuel ;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Bibeau, appuyé par Mme Agnès Derouin-Plourde et unaniment résolu :
- 1- Que la MRC de Joliette accepte les résultats de soumission de l'UMQ et que la MRC de Joliette transfère ses assurances collectives à SSQ Groupe financier et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
  - 2- Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de Joliette, les documents requis, s'il y a lieu ;
  - 3- De transmettre copie conforme de la présente résolution à l'Union des Municipalités du Québec ainsi qu'à l'actuel consultant, monsieur Pierre Piché.

157-09-2018

### 5.5 PROTOCOLE ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE

- CONSIDÉRANT QUE le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) a choisi de déléguer aux régions la gestion des Alliances pour la solidarité et l'inclusion sociale ;
- CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, les comités de sélection du FARR doivent désigner un mandataire à cet effet qui aura pour responsabilité d'assumer la gestion du fonds, la mise sur pied d'un comité de lutte à la pauvreté et le travail avec les partenaires de la région ;
- CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets de Lanaudière agit à titre de comité d'analyse du FARR pour la région de Lanaudière ;
- CONSIDÉRANT la volonté de la Table des préfets de Lanaudière d'assumer le rôle de mandataire pour cette entente, en cohérence avec la nouvelle gouvernance de proximité ;
- CONSIDÉRANT QUE les MRC doivent signer le protocole entre le MTESS et le mandataire, mais sans aucun engagement de la part de celles-ci ;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Françoise Boudrias, appuyée par Mme Céline Geoffroy et unaniment résolu :
- 1- Que le préfet soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de Joliette, le protocole *Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale* ;
  - 2- Que copie de la présente résolution soit transmise à la Table des préfets de Lanaudière et aux MRC de Lanaudière.

### 6. AMÉNAGEMENT

158-09-2018

#### 6.1 APPROBATION PAR LA MRC DE JOLIETTE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 758-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 390-1991 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare veut modifier son règlement de zonage 390-1991 conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 758-2018 porte sur l'ajout d'un contingentement aux postes d'essence et stations-service ainsi que sur la correction de quelques coquilles ;
- CONSIDÉRANT QUE l'aménagiste de la MRC de Joliette a examiné le règlement 758-2018 de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare ;



No de résolution

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

- CONSIDÉRANT QUE** les zones touchées par le présent règlement (1-I-18, 1-I-18-1, 1-C-02, 1-C-05, 1-C-12, 1-C-14, 1-C-16, 1-C-17, 1-C-19, 1-C-22, 2-C-01, 2-C-02, 2-C-03, 2-C-04, 2-C-07, 2-C-08, 2-C-09, 2-C-11, 3-C-02, 3-C-05, 3-C-12, 3-C-22, 4-C-01, 4-C-09, 4-C-11, 4-C-11-1, 4-C-11-2 et 4-C-12) se retrouvent dans des aires d'affectation différentes ;
- CONSIDÉRANT QUE** les usages autorisés et les normes applicables dans ces zones demeurent inchangés si ce n'est que du retrait de l'usage « 633 – stations-service, postes d'essence » de la liste des usages autorisés en ces zones ;
- CONSIDÉRANT QUE** le document complémentaire du schéma d'aménagement (règlement 31-1986) ne traite pas des dispositions normatives du règlement 758-2018 ;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par M. François Desrochers, appuyé par M. Roland Charest et unanimement résolu :
- 1- D'approuver la conformité du règlement numéro 758-2018 puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ;
  - 2- Que la direction générale soit autorisée, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

### 7. TRANSPORT

159-09-2018

#### 7.1 RENOUELEMENT DU BAIL – SERVICE DES TRANSPORTS

Il est proposé par M. Jean-Guy Forget, appuyé par M. François Desrochers et unanimement résolu de renouveler le bail auprès du Carrefour BÉLAIR pour les locaux du service des transports situés aux 930, 942 et 944 rue St-Louis pour une période de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au montant de 5 600 \$ mensuellement plus les taxes applicables.

160-09-2018

#### 7.2 ACHAT PHOTOCOPIEUR – SERVICE DES TRANSPORTS

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a procédé à une demande de prix auprès du fournisseur Xerox pour l'achat ou la location d'un nouveau photocopieur pour le service des transports ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est plus avantageux de faire l'achat de l'équipement plutôt que la location ;

Il est proposé par M. Alain Beaudry, appuyé par Mme Céline Geoffroy et unanimement résolu de procéder à l'achat d'un photocopieur Altalink C 8035 de la compagnie Xerox au montant de 6 600 \$ plus les taxes applicables ainsi qu'un contrat d'entretien mensuel de 91 \$ et ce, conformément à l'offre de services du 30 août 2018.

### 8. RAPPORT(S), COMPTE(S) RENDU(S) ET BILAN(S) DÉPOSÉ(S)

#### 8.1 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES DU 28 JUIN ET DU 26 JUILLET 2018 DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Les membres du conseil prennent connaissance du dépôt par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim des procès-verbaux du comité administratif du 28 juin et du 26 juillet 2018.

### 9. VARIA

Aucun point supplémentaire n'est ajouté.

### 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux élus.



No de résolution


162-09-2018

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE

### 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Desrochers, appuyé par M. Alain Beaudry et unanimement résolu que la séance soit levée à 20 h 05.

  
Alain Bellemare, préfet

  
Denis Savard, directeur général et secrétaire-trésorier  
par intérim